

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2021

---

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS380

présenté par

Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure et Mme Grandjean, rapporteure

-----

### ARTICLE 4

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« dans l'entreprise ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence